

La microfinance dans les Outre-mer

Déclaration du groupe de la coopération

Dans un contexte de crise qui touche de plein fouet les territoires et les populations d'Outre-mer, le groupe de la coopération partage pleinement la volonté d'y promouvoir un changement d'échelle de la microfinance. Il s'agit de permettre aux porteurs de projets de créer leur emploi et leur activité, en s'émancipant de mécanismes d'assistantat et en participant à une dynamique de développement durable.

Le groupe de la coopération est attaché à l'éducation, la formation et l'information, mis au service de l'émancipation par l'activité professionnelle, qui font partie des principes coopératifs.

L'avis insiste avec pertinence sur l'importance du processus d'accompagnement du projet au-delà de la seule dimension financière. Pour relever ces défis, les créateurs ne doivent pas être isolés. Les coopératives d'activité et d'emploi (CAE) constituent un concept original permettant à un porteur de projet de tester et développer une production ou un service, sous un statut « *d'entrepreneur salarié associé* ». Celui-ci lui permet de percevoir un salaire et de bénéficier de la couverture sociale d'un salarié classique. Les CAE apportent aux créateurs des appuis juridiques, comptable, fiscaux, etc. La mutualisation de ces fonctions nécessaires à une micro entreprise constitue un facteur d'appui et de développement. Il est nécessaire de faire mieux connaître ce statut. L'avis propose également que le financement et le développement des coopératives d'activité et d'emploi soient améliorés dans les Outre-mer.

D'une façon générale, la microfinance, entendue comme une finance solidaire au service des plus fragiles, doit permettre de réhabiliter le sens originel de la finance : donner confiance, faire le lien, amorcer l'activité économique, soutenir les entrepreneurs, etc. Les acteurs de l'Économie sociale et solidaire (ESS), comme le Crédit Coopératif, sont particulièrement impliqués dans ces démarches qui doivent intégrer pleinement les enjeux de développement dans les Outre-mer.

Dans cette période de crise, il est utile de mettre la microfinance au service du droit d'entreprendre des personnes les moins favorisées et de contribuer ainsi à créer de l'activité économique au service d'une meilleure cohésion sociale. Les propositions de l'avis s'inscrivent dans cette ambition.

Le groupe de la coopération a voté faveur de l'avis.